



MODIFICATION TARIFAIRE DES FRAIS D'OFFICIELS

FRAIS DE DEPLACEMENT DES OFFICIELS SAISON 2023/2024

Frais de déplacement : la distance kilométrique entre le lieu de résidence et le lieu de déplacement se calcule sur le « **TRAJET ALLER / RETOUR le PLUS COURT** ».

0,446 € du KM (trajet Aller/Retour) - MINIMUM à percevoir 35 €		
FRAIS DE FORMATION & D'EQUIPEMENT DES ARBITRES CHAMPIONNATS & COUPES		
CATEGORIES	CENTRAL	ASSISTANT
SENIORS D1 (garçons / filles à 11) COUPE DU ROUSSILLON SENIORS (garçons / filles à 11) dès le 1 ^{er} tour CHALLENGE BAZATAQUI (dès le 1 ^{er} tour)	45 €	30 €
SENIORS D2 FEMININES SENIORS à 8 Challenge Le Goff dès le 1 ^{er} tour	40 €	25 €
SENIORS D3, D4	37 €	24 €
U19 Championnat + Coupe	35 €	22 €
U17 Championnat + Coupe	30 €	20 €
U15 Championnat + Coupe	30 €	20 €
U13 Championnat + Coupe + Pitch	30 €	20 €
Futsal (forfait)	50 €	
Délégué (forfait)	45 €	

Tout arbitre officiel désigné au centre d'une rencontre de lever de rideau, puis à la touche sur le match principal, doit respecter les montants suivants pour le calcul de ses frais de déplacement (hors frais de formation & équipement) :

Match d'ouverture : déplacement (total à percevoir) = **15 €**.

Match principal : déplacement minimum à percevoir : **35 €** ou **0,446 € du km** - trajet Aller / Retour.

*Les officiels convoqués en commission seront indemnisés au forfait kilométrique.